

GUIDE DE L'ACHETEUR

1. Visite du terrain et présentation du projet
2. Réservation
 - Signature d'un engagement d'achat
 - Versement d'un acompte de CHF 30'000.- auprès du notaire mandaté
3. Financement
 - Rencontre avec notre conseiller financier
 - Constitution du dossier de financement
 - Validation du dossier par l'établissement financier
4. Signature chez le notaire
 - Signature de l'acte de vente pour la part terrain
 - Signature du contrat d'entreprise générale
5. Rendez-vous avec les architectes
 - Validation des plans de votre appartement
6. Choix de la cuisine, des sanitaires et des revêtements de sol
7. Construction du projet
8. Remise des clés



Important: Au prix de vente s'ajoutent les frais de mutation [sur la part terrain + travaux déjà exécutés], notaire, constitution des cédules hypothécaires et les intérêts